



## DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

---

### Diffusion pour information :

Approuvée par le Comité Directeur par voie électronique, la liste ci-dessous est diffusée à titre d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme définitive car en attente d'éventuelles décisions sur des procédures en cours ou de renoncements à l'accèsion, de validation des classements des championnats de Ligue, de situations au regard du statut de l'arbitrage et en attente des engagements des équipes qui ne seront connus que début juillet.

**saison 2020 - 2021 : effectifs par divisions**

**projection établie en fonction des critères suivants :**

1) **prise en compte des classements arrêtés au 15 mars**

2) **directives de la Fédération**

*(une seule descente par poule)*

*(nombre de montées en application du règlement de la compétition concernée)*

3) **application du barème de pénalisation (retrait de points)**

*(au prorata des rencontres jouées)*

4) **en attente des directives fédérales sur l'application pour cette saison du statut de l'arbitrage**

**D1***(Murat et Pierrefort accèdent à la R3)*

descend de R3	Ytrac (2)	1
maintenus	Stade Riomois	2
	Artense	3
	Saint-Mamet	4
	Moussages	5
	Quatre Vallées	6
	Carladez - Goul	7
	Vézac	8
	Belbex	9
	Crandelles	10
	accèdent de D2	Espinat
Yolet		12

**D2**

descend de D1	Massiac - Molompize	1
maintenus	Junhac - Montsalvy	2
	Nord Lozère (2)	3
	Pleaux - Rilhac - Barriac	4
	Vic - Polminhac	5
	La Chapelle Laurent	6
	Vallée de l'Authre (2)	7
	Ayrens - Saint-Illide	8
	Saignes	9
	Stade Riomois (2)	10
	accèdent de D3	Arpajon (2)
Châtaigneraie (2)		12

**D3**

descend de D2	Crandelles (2)	1
maintenus	Minier	2
	Vebret - Ydes	3
	Margeride	4
	Saint-Flour (3)	5
	Ytrac (3)	6
	Ally - Mauriac (2)	7
	Murat (2)	8

	Chaudes-Aigues	9
	Cère et Landes	10
	Sansac (2)	11
	Parlan - Le Rouget (2)	12
	Besse	13
	Haut Célé	14
	Vitrac - Marcolès	15
	Carlat - Cros	16
	Espinat (2)	17
accèdent de D4	Saint-Poncy	18
	Chausсенac	19
	Jordanne	20
* meilleur second de D4	Sud Cantal (2)	21

\* *le meilleur second est déterminé en fonction du « mini championnat » qui prend en compte les résultats entre les cinq premières équipes de chaque poule*

## D4

descendent de D3	Albepierre	1
	Vallée de l'Authre (3)	2
maintenus	Saint-Georges	3
	Artense (2)	4
	Les Ternès	5
	Neussargues	6
	Cézallier - Alagnon (2)	7
	Pierrefort (2)	8
	Saint-Just	9
	Talizat - Coltines	10
	Massiac - Molompize (2)	11
	Murat (3)	12
	Loupiac	13
	Trizac	14
	Hauts de Cère	15
	Vebret - Ydes (2)	16
	Quatre Vallées (2)	17
	Anglards - Salers	18
	Belbex (2)	19
	Arpajon (3)	20
	Cère et Landes (2)	21
	Yolet (2)	22

	Saint-Mamet (2)	23
	Junhac - Montsalvy (2)	24
	Roannes Saint-Mary	25
accèdent de D5	Nord Lozère (3)	26
	Lugarde	27
	Naucelles	28
	Boisset	29
* meilleur second de D5	Sansac (3)	30

\* *montée définie selon les mêmes modalités qu'en D4.  
( sansac (3) et pleaux - rilhac - barriac (2), à égalité après calcul du mini-championnat,  
sont départagés par l'application des directives du Comex du 16 avril 2020)*

**D5**

descendent de D4	Entente - Lagarde - Loubaresse - Faverolles	1
	Saignes (2)	2
	Carladez - Goul (2)	3
« maintenus »	Margeride (2)	4
	Pleaux - Rilhac - Barriac (2)	5
	Saint-Just (2)	6
	Anglards de Saint-Flour	7
	Cezens	8
	La Chapelle Laurent (2)	9
	Saint-Poncy (2)	10
	Saint-Georges (2)	11
	Pierrefort (3)	12
	Entente Lagarde - Loubaresse - Faverolles (2)	13
	Trizac (2)	14
	Cézallier - Alagnon (2)	15
	Moussages (2)	16
	Minier (2)	17
	Menet	18
	Planèze	19

Apchon	20
Carlat - Cros (2)	21
Ally - Mauriac (3)	22
Drugeac	23
Jordanne (2)	24
Giou de Mamou	25
Vallée du Siniq	26
Vic - Polminhac (2)	27
Ayrens - Saint-Illide (2)	28
Vézac (2)	29
Ent. Vitrac - Marcolès - Parlan - Le Rouget	30
Junhac - Montsalvy (3)	31
Siran	32
Sud Cantal (3)	33
Labrousse	34
Haut Célé (2)	35

### **Droit d'appel :**

Ces décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District du Cantal dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution du présent document, en vertu des dispositions de l'article 32 du Règlement Intérieur et de Championnat du District et de l'article 3.4 du Règlement Disciplinaire de la Fédération Française de Football.

### **Composition des Poules :**

Comme les autres années, la composition des Poules de Championnat sera établie vers le 15 juillet, après validation ou épuration de tous les dossiers évoqués précédemment et en fonction des engagements des équipes qui ne seront connus que début juillet.

Pour notre District, l'application des Directives du Comex (Comité Exécutif de la Fédération Française de Football) qui limitent les rétrogradations à une seule par Poule, ne modifie pas en nombre les effectifs par Division, sauf en « D3 » pour laquelle 21 équipes seront engagées, ce qui entraînera la constitution d'une poule de 11.

Le 20 mai 2020

Commission des Calendriers, Coupes et Championnats